

**PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE DANS LES CENTRES
conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2020-2021**

Date d'approbation du conseil d'établissement : pas de CE en 2020-2021	
Nom du centre :	<p>Nom de la direction : Julie Lecompte</p> <p><u>Nom de la personne désignée</u> pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :</p> <p>Maya Kitanova (directrice-adjointe)</p> <p><u>Noms des personnes</u> faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :</p> <p>Maya Kitanova (directrice-adjointe) Axèle Jacquot (technicienne en travail social) Lily St-Jacques (technicienne en loisirs) Naydy Lézeau (conseillère RESO) Audrey Boudreau Di Blasio (conseillère en orientation) Inès Negrete (enseignante)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE POUR ADULTES • CENTRE DE FRANCISATION • Nombre d'élèves : 500 	
Définitions	<p>Intimidation : «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012.</p>

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens, » LIP 2012.

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation du centre		Date de passation	
Questionnaire pour les élèves		Avril 2022	
Analyse du milieu - Forces			
<p>Le Centre Saint-Paul est un centre d'éducation des adultes bien établi dans le Sud-Ouest de Montréal qui offre des cours de francisation et de formation générale secondaire. Les élèves proviennent de milieux pluriethniques et sont âgés de 16 et plus. Nous observons depuis quelques années une décroissance de la clientèle FGA et une croissance de la clientèle de francisation. Par contre, en FGA, nous remarquons une clientèle de plus en plus en difficulté et des retards scolaires. Les élèves inscrits en francisation sont des personnes immigrantes adultes scolarisées qui se trouvent au début de leur parcours d'intégration au Québec. Dans l'ensemble, ils parlent près de 40 langues différentes – espagnol (15%), anglais (9%), persan (9%), arabe (8%), chinois (6%), tagalog (4%), bengali (3%), coréen (3%), etc. Le niveau de scolarité est élevé avec près de 70 % de diplômés universitaires.</p> <p>Pour mener à bien sa mission, le centre s'est entouré de plusieurs partenaires dont le RESO (regroupement économique et social du Sud-Ouest), Services Québec, Carrefour jeunesse-emploi, MIFI. La force du centre réside en grande partie dans l'implication des enseignants dans la réussite de leurs élèves, dans la diversité des cours offerts, ainsi que dans la qualité des ressources mises en place pour soutenir l'élève dans son cheminement personnel. La direction et les intervenants sont toujours à l'écoute des membres du personnel et des élèves. Le code de vie et les valeurs du centre sont respectés par tous.</p> <p>Mesures de prévention pour les élèves : Rencontres d'accueil chaque début de session, explication du fonctionnement du centre Diffusion et explication du code de vie et du guide de l'élève : - Valeurs, droits et responsabilités - La procédure à suivre en cas de différend Activités de consolidation d'équipe – à l'Intérieur comme à l'extérieur du centre</p> <p>Mesures de prévention pour le personnel : Diffusion et explication du guide du personnel Rencontres mensuelles Activités de formation Activités de consolidation d'équipe (team building)</p>			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus

<p>-Situation des élèves dans le processus d'immigration</p> <p>-Situation sociale, précarité du niveau de vie des élèves à l'extérieur du centre.</p> <p>-La situation pandémique rend les liens difficiles à tisser.</p> <p>-Grand écart entre les niveaux socio-économiques des étudiants : de l'université à l'analphabète fonctionnel.</p> <p>-Méconnaissance des droits civils, de leurs droits et des règles de fonctionnement du système de l'éducation québécois et de l'école.</p> <p>-En FGA, grands retards scolaires pour la très grande majorité des élèves.</p>	<p>Dispenser des services éducatifs dans un milieu sain où l'intégrité psychique et physique de la personne est protégée et préservée.</p> <p>Sensibiliser, informer et accompagner les élèves et le personnel dans la prévention et la résolution des conflits</p>	<p>Développer la connaissance de leurs droits et de leurs responsabilités en ce qui a trait à un climat sain.</p> <p>Accorder une plus grande importance au climat sain.</p> <p>- Recueillir, à l'aide d'un questionnaire, les préoccupations des élèves et des membres du personnel.</p> <p>- Mettre en évidence le code de vie - création de visuels (code de vie en images), ajout sur le site web, campagne de sensibilisation par le TTS et CO.</p> <p>- Organiser des formations, p. ex. des ateliers sur la communication pacifique et sur des sujets sensibles</p> <p>- Présenter aux élèves et aux membres du personnel les démarches à suivre et les recours qu'ils ont à leur disposition.</p>	<p>-Respect du code de vie et des valeurs du centre par tous</p> <p>-Suivre les démarches proposées pour résoudre les conflits</p>
--	---	---	--

Mesures de collaboration avec les parents des élèves mineurs (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

La très grande majorité, voire la totalité des élèves sont majeurs.

Mesures de collaboration avec les partenaires externes

Par le biais des membres du conseil d'établissement du centre éventuellement, des partenaires officiels (Regroupement économique du sud-ouest (RESO). Carrefour Jeunes emploi, Ville de Montréal) ainsi que le SPVM (policières sociocommunautaires).

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents des élèves mineurs	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ol style="list-style-type: none">1. Demander à rencontrer la direction adjointe2. La direction adjointe reçoit le plaignant ou la plaignante3. La direction adjointe considère l'intérêt de la demande4. La direction adjointe communique avec les personnes impliquées5. La direction adjointe complète la fiche de signalement en présence du TTS si désiré par l'élève	NA	<ol style="list-style-type: none">1. Rencontrer la direction adjointe de son secteur ou la direction du centre.2. Compléter la fiche de signalement3. Faire le retour avec le personnel concerné4. Rencontrer individuellement les personnes impliquées5. Séances de formation sur l'intimidation, la violence au travail

Le centre assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans le centre :

1. Dossiers pertinents à conserver dans un lieu sûr par les intervenants
2. Évaluer à qui s'adresse l'information : informations pour les professionnels sous clé)
3. Les fiches de signalement sont conservées dans une chemise, en filière dans le bureau de la direction du centre Saint-Paul
4. Aucun signalement n'est consigné dans le profil Tosca de l'élève
5. L'accès à la filière n'est possible qu'à la direction ou la direction adjointe par souci de confidentialité

La direction du centre qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec l'élève adulte impliqué afin de l'informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté		
<ol style="list-style-type: none"> L'élève ou le membre du personnel victime doit être accompagné immédiatement par un intervenant du centre : <ul style="list-style-type: none"> S'il s'agit d'un élève : l'intervention doit être dirigée par la direction adjointe, En collaboration avec les CO, TTS. La direction le cas échéant (selon la gravité du cas) S'il s'agit d'un membre du personnel : la direction du centre doit intervenir. 		
Mesures de soutien de l'élève victime		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation soit réglée
<ol style="list-style-type: none"> Être à l'écoute Établir des temps de rencontre pour suivi Offrir à l'élève, par le biais du TTS, les services offerts au centre et par les partenaires du milieu scolaire Tenir des ateliers de sensibilisation 		Retour sur la situation une fois les mesures mises en place. Suivi périodique. Valider si les actes ont bel et bien pris fin
Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
<ol style="list-style-type: none"> Être à l'écoute Offrir et informer l'élève témoin qu'il peut se prévaloir de l'accompagnement d'un professionnel ou d'un membre du personnel du centre Établir des moments de rencontres si le témoin présente une vulnérabilité Offrir à l'élève, par le biais du TTS, les services offerts au centre et par les partenaires du milieu scolaire Tenir des ateliers de sensibilisation 		Retour sur la situation une fois les mesures mises en place. Suivi selon le besoin. Valider si les actes ont bel et bien pris fin
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires ¹	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation soit réglée
<ol style="list-style-type: none"> Selon le cas, voir la gravité du cas, s'assurer que l'élève auteur comprend bien son geste et s'engage par écrit de se conformer aux règles du centre. Accompagner l'auteur (agresseur) pour prendre conscience du cheminement à faire pour corriger le comportement Orienter l'auteur vers des services si nécessaires Tenir des ateliers de sensibilisation 	<ol style="list-style-type: none"> Gradation des sanctions : réparation, avis, avertissement verbal, avertissement écrit, suspension à l'interne, changement de centre, Révision du code de vie du centre Saint-Paul Révision du processus mis en place 	Retour sur la situation une fois les mesures mises en place. Suivi périodique. Valider si les actes ont bel et bien pris fin

¹ Gradation des sanctions en lien avec la gravité du geste et mis en lien avec le code de vie du centre, en lien avec la [politique du CSSDM](#)